

## Comment bénéficier du dispositif Emploi Accompagné ?

Vous êtes une personne en situation de handicap  
en Seine-et-Marne répondant aux critères  
d'admission au dispositif ou une entreprise :



**Contactez Céline Gastel**  
Responsable Plateforme EA 77  
contact@emploi-accompagne77.fr  
01 64 45 18 49

## Comment fonctionne le dispositif Emploi Accompagné ?

La personne est reçue dans le cadre d'un entretien  
pour évaluer la pertinence de l'entrée dans la  
plateforme Emploi Accompagné.

Une fois le dispositif intégré, la plateforme peut  
être sollicitée tout au long du parcours  
professionnel par la personne en situation de  
handicap et par l'employeur, lorsque celle-ci  
occupe un emploi.

**Fondation COS Alexandre Glasberg**  
COS CRPF Nanteau  
2, rue des arches  
CS 80034 Nanteau-sur-Lunain  
77797 Nemours Cedex

01 64 45 18 49  
contact@emploi-accompagne77.fr  
www.cosformation.fr

**Groupe UGECAM**  
Ile-de-France Acti+ Lieusaint  
61, avenue Pierre Point  
CS 40970 77127 Lieusaint

07 60 61 50 23  
www.groupe-ugecam.fr/actiplus-lieusaint

GEN-INF-EAC 41 (26/02/2026)



Chef de file du dispositif

## L'EMPLOI ACCOMPAGNÉ DE SEINE-ET-MARNE

Une solution sur-mesure pour accompagner les  
personnes en situation de handicap  
et les employeurs



DREETS  
Directions régionales de  
l'économie, de l'emploi, du  
travail et des solidarités



# L'Emploi Accompagné qu'est-ce que c'est ?

L'emploi accompagné est un dispositif d'appui médico-social à destination des personnes en situation de handicap. Son objectif est de leur permettre d'obtenir et de garder un emploi rémunéré sur le marché du travail dans le milieu ordinaire.

Sa mise en œuvre comprend un soutien et un accompagnement du salarié par un référent unique ainsi qu'un appui et un accompagnement de l'employeur, public ou privé. L'accompagnement est gratuit et sans limite de durée.

## Pour qui ?



Le dispositif d'emploi accompagné s'adresse aux personnes de plus de 16 ans ayant :

Une RQTH (Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé) ou une attestation OETH

### ET

Une prescription du Service Public de l'Emploi (France Travail, Cap Emploi, Mission Locale),  
**ou** une demande de l'employeur  
**ou** une Notification Emploi Accompagné de la MDPH.

## Les avantages de l'Emploi Accompagné ?

### Pour la personne accompagnée

#### Vous êtes en recherche d'emploi

##### Le référent :

- Évalue votre situation dans sa globalité
- Vous aide à définir et à réaliser votre projet professionnel
- Vous accompagne dans votre recherche d'emploi et dans vos démarches administratives (au besoin)
- Vous suit durablement dans l'emploi et sécurise votre parcours professionnel

#### Vous êtes salariés et rencontrez des difficultés

##### Le référent :

- Vous accompagne pour résoudre vos difficultés et vous maintenir dans l'emploi
- Intervient, avec votre accord, en lien avec votre employeur pour repérer vos besoins spécifiques
- Peut proposer des formations, aménagements adaptés



### Pour l'entreprise

Dispositif  
financé

##### Le référent :

- Vous accompagne dans le recrutement ou vous aide à maintenir dans l'emploi une personne en situation de handicap
- Vous apporte son expertise sur le handicap de votre salarié
- Pose un diagnostic du poste de travail concerné
- Propose des solutions adaptées à chaque situation
- Peut intervenir auprès des équipes
- Vous aide à éviter les ruptures de parcours
- Vous écoute, vous soutient et peut intervenir sur le lieu de travail



#### Les bénéfices d'employer des personnes en situation de handicap

- Des salariés particulièrement motivés
- Des avantages financiers (Agefiph, etc.)
- Une image de l'entreprise inclusive renforcée